



LES RENCONTRES
DE LA PEINTURE
ANTICORROSION

**TRÈS HAUTE DURABILITÉ
MISE EN ŒUVRE DANS
L'APPROCHE QUALITÉ
DE LA FILIÈRE PEINTURE
ANTICORROSION**

Alain PINON – ACQPA

Élizara PETROVA – OHGPI


TECHNIQUES,
ÉCONOMIE & ENVIRONNEMENT
PERSPECTIVES 2023





Sommaire

- La Très Haute Durabilité (VH) dans la norme ISO 12944:2018
- Évolution du référentiel de certification de l'ACQPA
- Homologations de garanties par l'OHGPI



**LA TRÈS HAUTE
DURABILITÉ (VH)
DANS LA NORME
ISO 12944:2018**



Pourquoi la classe de Très Haute Durabilité (VH) en ISO ?


- Demande du marché de se projeter au-delà de 25 ans dans la durée de service
- Développement des politiques d'espacement des campagnes de maintenance
 - Aspects économiques et environnementaux
- Retour d'expérience positif sur le long terme avec les systèmes de peinture
- Besoin de standardiser les critères de définition et d'évaluation

NF EN ISO 12944 : la norme de référence déclinée en 9 parties

- Partie 1: introduction générale
- Partie 2: classification des environnements
- Partie 3: conception et dispositions constructives
- Partie 4: types de surface et préparation de surface
- Partie 5: systèmes de peinture
- Partie 6: essais de performance en laboratoire
- Partie 7: exécution et surveillance des travaux de peinture
- Partie 8: développement de spécifications pour les travaux neufs et l'entretien
- Partie 9: systèmes de peinture et essais de performance en laboratoire pour la protection des structures offshore et structures associées

4 parties de la norme NF EN ISO 12944 sont concernées par la durabilité VH, qui n'est pas mentionnée dans la partie 9 car pas applicable en CX ni en Im4

Partie 1 : introduction de la classe de Très Haute Durabilité (VH)

 *Rappel de définition:
la durabilité est la durée de vie estimée d'un système de peinture jusqu'à la première maintenance majeure*

 4 classes de durabilité

➤ L : basse durabilité de 2 à 7 ans

➤ M : moyenne durabilité de 7 à 15 ans

➤ H : haute durabilité de 15 à 25 ans

➤ VH : très haute durabilité > 25 ans



Partie 3 : VH en conception et en dispositions constructives

§ 5.5 : imperfections de surface

- Pour les environnements C4 et plus,
et pour les environnements de Im1 à Im4
et
- pour les durabilités élevées (H)
et très élevées (**VH**)

le degré de préparation doit être P3
(selon ISO 8501-3)

Partie 5 : VH en systèmes de peinture anticorrosion

Nouvelles architectures de systèmes de peinture définies avec critères associés selon le couple catégorie de corrosivité / durabilité

Exigences normatives :

- en préparation de surface
- en nombre minimal de couches
- en épaisseur sèche nominale totale

Spécifications des exigences selon :

- le type de primaire possible (PRZ et autres que PRZ)
- la nature des couches suivantes

Exemple en catégorie de corrosivité C4

Durabilité	L		M			H			VH			
	PRZ	Autres		PRZ	Autres		PRZ	Autres		PRZ	Autres	
Type primaire	PRZ	Autres		PRZ	Autres		PRZ	Autres		PRZ	Autres	
Liant primaire	A	A	B	A	A	B	A	A	B	A	A	B
Liant autres couches	C	C	B	C	C	B	C	C	B	C	C	B
Nb min. couches	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	-
NDFT	60	120	160	160	180	200	200	240	260	260	300	-
A : silicate d'éthyle, époxy, PU B : alkyde, acrylique C : époxy, PU, acrylique												



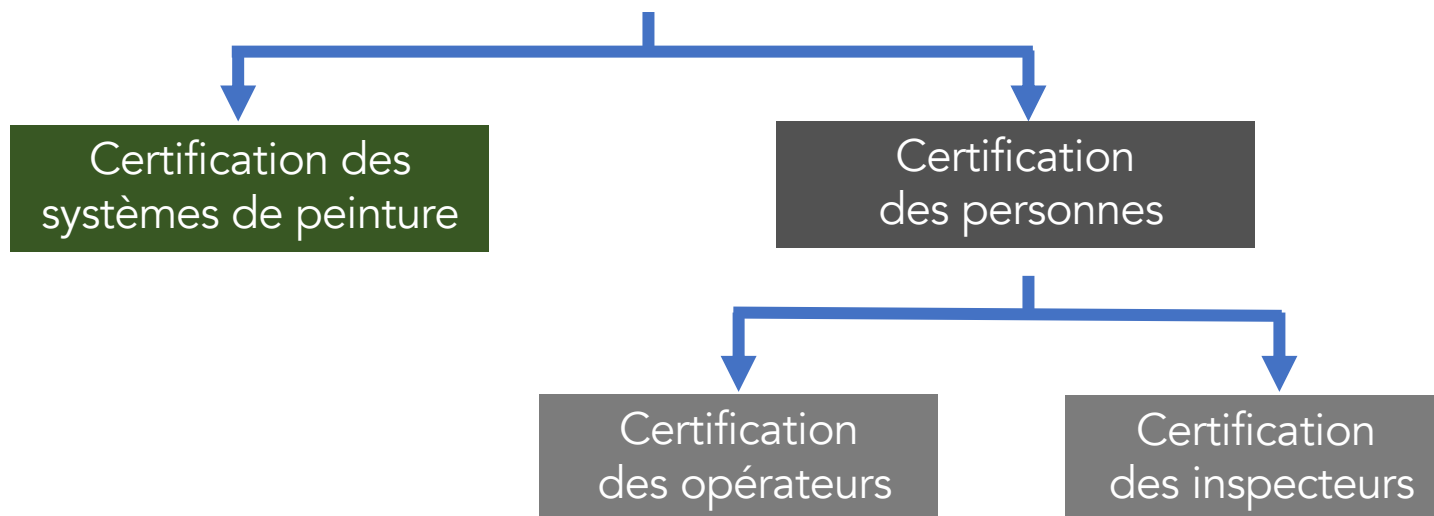
Partie 6 : VH et essais de performance en laboratoire

- Introduction de nouveaux essais cycliques pour la qualification des systèmes de peinture pour les classes C4 VH et C5 VH
 - C4 VH : 1680 h = 10 semaines de cycles
 - C5 VH : 2688 h = 16 semaines de cycles
- 1 cycle complet = 1 semaine = 168 h
 - 3 jours d'exposition alternée 4 h sous UV à 60°C // 4 h à 50°C avec condensation
 - 3 jours d'exposition au brouillard salin neutre à 5 % de NaCl à 38 °C
 - 1 jour d'exposition à – 20 °C
- Procédure d'essai intégrée dans le référentiel de certification ACQPA des systèmes de peinture



ÉVOLUTION DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION DE L'ACQPA

Présentation de l'ACQPA



Certification des systèmes de peinture liquide

Classe de certification ACQPA en VH : **uniquement pour travaux neufs**

Environnement / Catégories de corrosivité	C3		C4		C5		CX	Im2		Im4		CX-Im4	
Durabilité	H	VH	H	VH	H	VH	H	H	VH	H		H	
ACIER DÉCAPÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓
ACIER METALLISÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓			
ACIER GALVANISÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓						

Certification des systèmes de peinture poudre

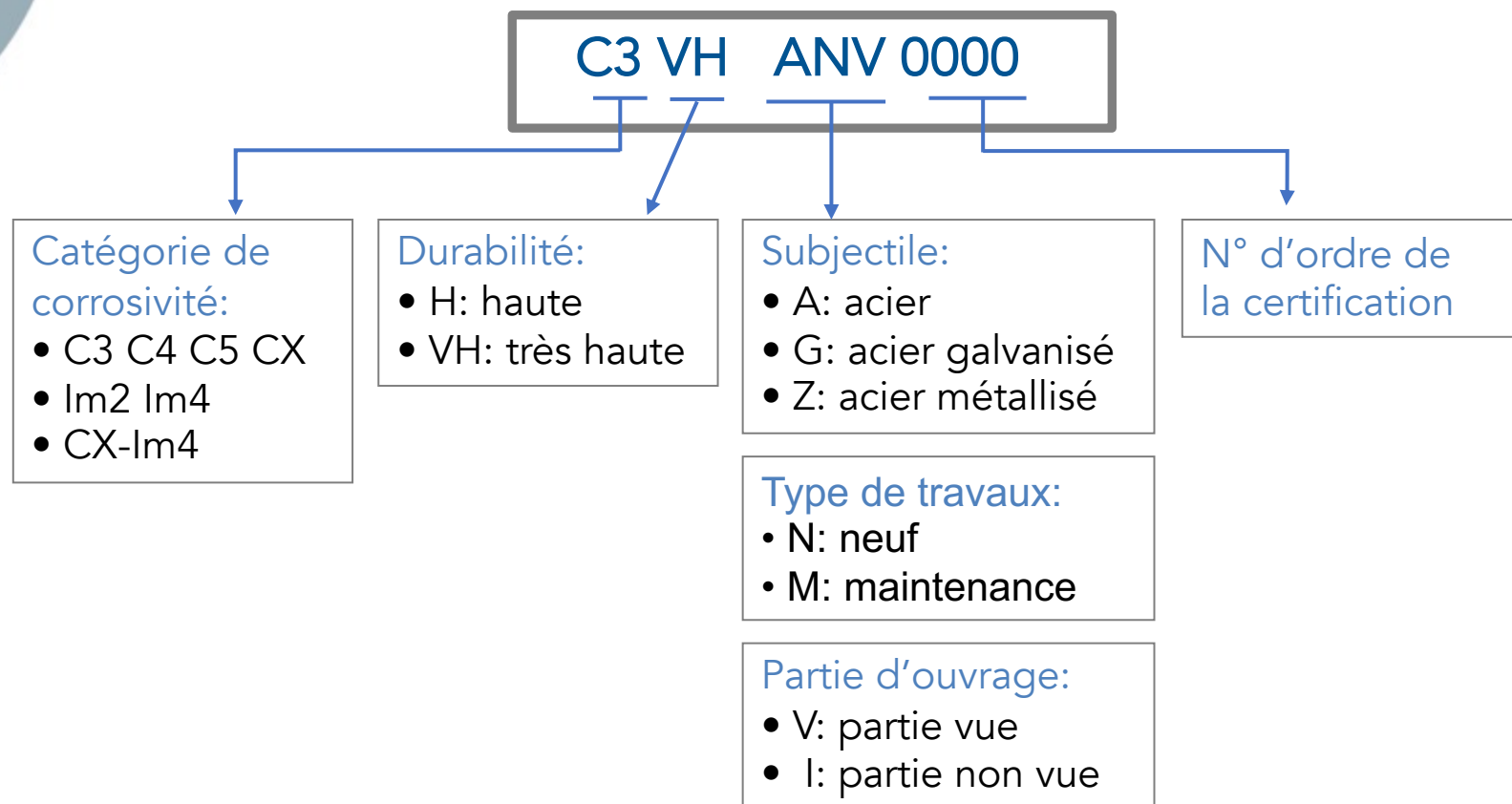
- Classes de certification ACQPA en VH basées sur la norme NF T 34-560 : **uniquement pour travaux neufs**

Environnement / Catégories de corrosivité	C3		C4		C5		CX		Im2		Im4		CX-Im4	
Durabilité	H	VH	H	VH	H	VH	H		H	VH	H		H	
ACIER DÉCAPÉ	TD TP	TD TP	TD TP	TD TP	TD TP	- TP	- TP		- TP	- TP	- -		- -	
ACIER METALLISÉ	TD -	TD -	TD -	TD -	TD -	TD -	- -		- -	- -				
ACIER GALVANISÉ	TD -	TD -	TD -	TD -	TD -	TD -	- -							

TD: peinture thermodurcissable
TP: peinture thermoplastique

Très haute durabilité : mise en œuvre dans l'approche qualité de la Filière Peinture Anticorrosion - © RPA 2023

Référencement des systèmes de peinture certifiés ACQPA



Systemes certifiés ACQPA en Très Haute Durabilité

Nombre actuel de systemes certifiés ACQPA en Très Haute Durabilité

- 192 systemes en VH sur un total de 647 systemes certifiés par l'ACQPA

Catégories de corrosivité ou environnement	C3 VH	C4 VH	C5 VH	Im2 VH
ACIER DÉCAPÉ	99	21	16	0
ACIER METALLISÉ	17	2	2	0
ACIER GALVANISÉ	13	11	11	

Recherche des systèmes certifiés ACQPA

- Évolution du moteur de recherche des systèmes de peinture certifiés du site **acqpa.com**
- Introduction de la **classe de durabilité (H ou VH)** parmi les critères de sélection





HOMOLOGATION DE GARANTIES PAR L'OHGPI

Notions essentielles sur durabilité et garantie

Durabilité et garantie

- Durabilité : notion technique
 - une aide au maître d'ouvrage pour établir un programme de maintenance
- Garantie : notion juridique
 - un engagement contractuel d'intervention en cas de dommage dans un cadre prédéfini

Homologation de garantie

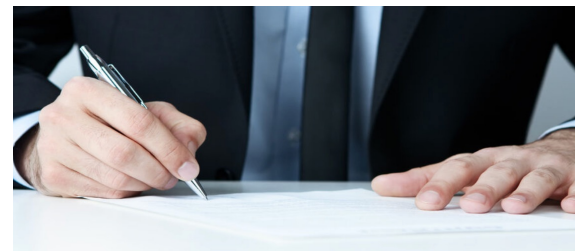
- Avis sur l'adéquation entre les travaux annoncés dans l'offre et la garantie accordée aux donneurs d'ordres dans cette offre

OHGPI

- Depuis 65 ans, l'OHGPI analyse d'un point de vue technique sur dossier les demandes d'homologation de garantie et émet ses avis dans la plus stricte confidentialité

Types de garanties homologuées

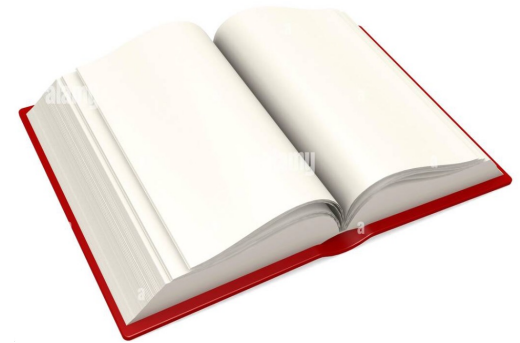
- **anticorrosion** associée à une durée et à un cliché d'enrouillement maximal atteint à ce terme
- **aspect** associée à une durée et à un degré d'altération (cloquage, craquelage, écaillage) atteint à ce terme
- **aptitude** associée à une durée pour les intérieurs de capacités (cuves, réservoirs)
- **couleur** associée à une durée (ouvrages en béton)



Les règles d'homologation

Dans le cas général, règles issues de la Doctrine Technique de l'OHGPI

- ▮ établie et mise à jour par une Commission Technique **collégiale** (experts de fabricants, applicateurs, donneurs d'ordre et inspecteurs)
- ▮ issue de la connaissance et de l'expérience
- ▮ reflète les règles de l'art
- ▮ tient compte de l'évolution des techniques



Pour certains cahiers des charges reconnus par l'OHGPI, règles spécifiques

- ▮ Fascicule 56, CCTR EDF, GS EP COR TotalEnergies, ...
- ▮ **Toutes** les règles de ces cahiers des charges doivent être respectées sans exception

La Fiche H : l'engagement signé

La Fiche Système: le descriptif

DocuSign Envelope ID: B3C9053B-3A98-4B93-A6CB-F604A529C5BF
OFFICE D'HOMOLOGATION DES GARANTIES DE PEINTURE INDUSTRIELLE
 10, avenue de Salonique – 75017 Paris - France Tel : 33 (0)1 58 05 07 57 homologation@ohgpi.com www.ohgpi.com

OHGPI **SYSTÈME ACIER**

FICHE H
HOMOLOGATION n°A-2023.0114
Dossier n°A-23.00214
 Annexe constituée de 1 fiche(s) système(s)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Maître d'ouvrage : MO YYY Désignation du chantier : PONT
 Bénéficiaire de la garantie : MO YYY Surface globale du chantier : 1500 m²
 Adresse du chantier : 75000 PARIS (TOUT ARR.) - France Période d'exécution prévue : NOV 2023
 Date définitive de fin de travaux : Chantier non réalisé

ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL ET/OU CONDITIONS DE SERVICE

Revêtement en contact avec : l'air
 Exposition aux intempéries : Extérieur
 Catégorie de corrosivité et perte d'acier : C3 > 200 à 400 g/m²/an

FICHES SYSTÈMES

Ce présent dossier en cours comporte 1 annexe constituée de la fiche système 01 et porte le N° 23.00214 qui reprend les éléments constitutifs de chaque partie d'ouvrage et de la protection anticorrosion prévue, tels qu'ils sont connus à ce jour. Ci-dessous le résumé de cette fiche avec le nom et l'épaisseur globale du système. Se reporter aux fiches pour en connaître tous les détails, tels que le système retenu, les conditions de mise en œuvre, les réserves, etc.

N°	Nom	Épaisseur	N°	Nom	Épaisseur
01	C3VHANV12345	280 µm	04		
02			05		
03			06		

DECISION DE L'OFFICE : HOMOLOGATION

Dossier homologué le : 02/02/2023

Compte-tenu des indications ci-dessus d'une part, des précisions et observations fournies par les adhérents d'autre part, l'Office, dans le cadre des prescriptions du Code des conditions techniques des garanties de peinture sur structure métallique (*) et sous condition que ces prescriptions soient respectées, décide que les garanties maximales inscrites sur les fiches systèmes ci-jointes peuvent être proposées. Les annexes sont partie intégrantes de l'homologation.

En cas de désaccord du maître d'ouvrage sur la garantie proposée, prière d'en aviser immédiatement l'Office, avec tous les renseignements nécessaires.

(*) sur acier : Code DGO 12
 sur métallisation : Code DMP
 sur acier galvanisé : Code DGP
 sur aluminium : Code DAP

Rappel : aucune garantie couleur n'est homologable en l'état actuel des techniques.

Fait à Paris le 02.02.2023 | 09:22:36 PS
 DocuSigned by:
 Paris
 01000770E4E4F46
 Signature et cachet de l'OHGPI
 Le Directeur Technique

Seuls le cachet de l'OHGPI et la signature du Directeur Technique, ou la signature électronique, rendront la décision d'homologation définitive.

Fait à YYY le 02.02.2023 | 09:21:24 PST
 DocuSigned by:
 Tit Entrepreneur
 F9707090E8C48
 Signature et cachet de l'entrepreneur
 Nom du signataire : EEE
 Votre référence : REF YYY

Fait à XXX le 02.02.2023 | 09:18:23 PS
 DocuSigned by:
 Tit Fabricant
 41007AC790E43A
 Signature et cachet du fabricant
 Nom du signataire : FFF
 Votre référence : REF YYY

DocuSign Envelope ID: B3C9053B-3A98-4B93-A6CB-F604A529C5BF

OHGPI **SYSTÈME ACIER**

Homologation n° A-2023.0114
 Fiche Système n° A-23.00214.01
 Désignation du système :
 C3VHANV12345

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ouvrage(s) ou parties d'ouvrage(s) concernée(s) : PONT (préciser : fleuve, route, voie ferrée) ROUTE Importance du chantier ou de la zone concernée : 1000 m²
 Ancienneté : Neuf Nature de la zone concernée : Ouvrage conforme aux dispositions constructives : Oui
 Nature du sujet/lettre : Acier carbone

ENVIRONNEMENT PARTICULIER ET/OU CONDITIONS DE SERVICE

Revêtement en contact avec : l'air
 Exposition aux intempéries : Extérieur
 Catégorie de corrosivité et perte d'acier : C3 > 200 à 400 g/m²/an

TRAVAUX RÉALISÉS SUR L'OUVRAGE : NEUF

Etat des surfaces avant travaux Métallisation, galvanisation : Aucune

Préparation de surface et degré de soin

Dégraissage / Lavage : Oui Rugosité de surface : MOYEN G
 Degré de soin : Sa 2 1/2

DÉFINITION DU SYSTÈME DE PEINTURE

Couche	Description	Mode d'application	Retouche de la couche précédente	Épaisseur
Couche 1 Primaire : PRIMAIRE 1	Travaux réalisés Par l'entrepreneur en atelier	Pistolet sans air (airless) Réservation de montage : Non Doublement ou triplement : Non		120 µm
Couche 2 Intermédiaire : INTERMEDIAIRE 2	Travaux réalisés Par l'entrepreneur en atelier	Pistolet sans air (airless) Réservation de montage : Non Doublement ou triplement : Non	Retouche de la couche précédente : Non	120 µm
Couche 3 Finition : FINITION 3	Travaux réalisés Par l'entrepreneur en atelier	Pistolet sans air (airless) Réservation de montage : Non Doublement ou triplement : Non	Retouche de la couche précédente : Non	40 µm

Nombre total de couches : 3 - Épaisseur globale du système : 280 µm

NIVEAU DE QUALITÉ REQUIS DURANT LES TRAVAUX

Mode de réception des épaisseurs : ISO 19840 Certification ou qualification des opérateurs : Oui : ACQPA Niveau 1,2,3
 Travaux régit par un cahier des charges : Autre : FASCICULE 56

COMPLÈMENT D'INFORMATION

Ouvrage catégorie 1

DECISION DE L'OFFICE : HOMOLOGATION

Garantie anticorrosion : 10 ans - Ft1
 à compter de la sortie d'atelier

Fin de la fiche système n° A-23.00214.01

Prise en compte de la VH en homologation de garanties

Décision collégiale, critères retenus :

- ouvrages neufs (leur conception est réputée correspondre aux bonnes ou meilleures dispositions constructives de l'ISO 12944-3)
- catégories de corrosivité jusqu'à $C5 < 950 \text{ g/m}^2/\text{an}$
- expositions Im1 et Im2
- utilisation de systèmes de peinture certifiés ACQPA en VH
- opérateurs et inspecteurs certifiés ACQPA
- respect de **toutes** les règles applicables à la haute et à la très haute durabilité dans le texte à venir du **Fascicule 56** (en révision) sauf le degré de soin P3, applicable qu'à partir de C4 H



La Fiche H : l'engagement signé

La Fiche Système: le descriptif

DocuSign Envelope ID: B3C9053B-3A98-4B93-A6CB-F604A529C5BF
OFFICE D'HOMOLOGATION DES GARANTIES DE PEINTURE INDUSTRIELLE
 10, avenue de Salonique - 75017 Paris - France Tel : 33 (0)1 58 05 07 57 homologation@ohgpi.com www.ohgpi.com

OHGPI **SYSTÈME ACIER**

FICHE H
HOMOLOGATION n°A-2023.0114
Dossier n°A-23.00214
 Annexe constituée de 1 fiche(s) système(s)

INFORMATIONS GÉNÉRALES
 Maître d'ouvrage : MO YYY
 Bénéficiaire de la garantie : MO YYY
 Adresse du chantier : 75000 PARIS (TOUT ARR.L) - France
 Désignation du chantier : PONT
 Surface globale du chantier : 1500 m²
 Période d'exécution prévue : NOV 2023
 Date définitive de fin de travaux : Chantier non réalisé

ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL ET/OU CONDITIONS DE SERVICE
 Revêtement en contact avec : l'air
 Exposition aux intempéries : Extérieur
 Catégorie de corrosivité et perte d'acier : C3 > 200 à 400 g/m2/an

FICHES SYSTÈMES
 Ce présent dossier en cours comporte 1 annexe constituée de la fiche système 01 et porte le N° 23.00214 qui reprend les éléments constitués de chaque partie d'ouvrage et de la protection anticorrosion prévue, tels qu'ils sont connus à ce jour. Ci-dessous le résumé de cette fiche avec le nom et l'épaisseur globale du système. Se reporter sur les fiches pour en connaître tous les détails, tels que le système retenu, les conditions de mise en œuvre, les réserves, etc.

N°	Nom	Épaisseur	N°	Nom	Épaisseur
01	C3VHANV12345	280 µm	04		
02			05		
03			06		

DECISION DE L'OFFICE : HOMOLOGATION

Dossier homologué le : 02/02/2023

Compte-tenu des indications ci-dessus d'une part, des précisions et observations fournies par les adhérents d'autre part, l'Office, dans le cadre des prescriptions du Code des conditions techniques des garanties de peinture sur structure métallique (*) et sous condition que ces prescriptions soient respectées, décide que les garanties maximales inscrites sur les fiches systèmes ci-jointes peuvent être proposées. Les annexes sont partie intégrantes de l'homologation.

En cas de désaccord du maître d'ouvrage sur la garantie proposée, prière d'en aviser immédiatement l'Office, avec tous les renseignements nécessaires.

(*) sur acier : Code DGO 12
 sur métallisation : Code DMP
 sur acier galvanisé : Code DGP
 sur aluminium : Code DAP

Rappel : aucune garantie couleur n'est homologable en l'état actuel des techniques.

Fait à Paris le 02.02.2023 | 09:22:36 PS
 DocuSigned by: **Paris**
 direction technique
 045874E4E4F46
 Signature et cachet de l'OHGPI
 Le Directeur Technique

Fait à Paris le 02.02.2023 | 09:21:24 PST
 DocuSigned by: **Tit Entrepreneur**
 F970709E8E548
 Signature et cachet de l'entrepreneur
 Nom du signataire : **EEE**

Fait à Paris le 02.02.2023 | 09:18:23 PS
 DocuSigned by: **Tit Fabricant**
 41007AC79E43A
 Signature et cachet du fabricant
 Nom du signataire : **FFF**

Votre référence : REF YYY

DocuSign Envelope ID: B3C9053B-3A98-4B93-A6CB-F604A529C5BF

OHGPI **SYSTÈME ACIER**

Homologation n° A-2023.0114
 Fiche Système n° A-23.00214.01
 Désignation du système : C3VHANV12345

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
 Ouvrage(s) ou parties d'ouvrage(s) concernée(s) : PONT (préciser : fleuve, route, voie ferrée) ROUTE
 Ancienneté : Neuf
 Importance du chantier ou de la zone concernée : 1000 m²
 Ouvrage conforme aux dispositions constructives : Oui
 Nature du sujet/clé : Acier carbone

ENVIRONNEMENT PARTICULIER ET/OU CONDITIONS DE SERVICE
 Revêtement en contact avec : l'air
 Exposition aux intempéries : Extérieur
 Catégorie de corrosivité et perte d'acier : C3 > 200 à 400 g/m2/an

TRAVAUX RÉALISÉS SUR L'OUVRAGE : NEUF
 Etat des surfaces avant travaux
 Métallisation, galvanisation : Aucune

Préparation de surface et degré de soin
 Dégraissage / Lavage : Oui
 Degré de soin : Sa 2 1/2
 Rugosité de surface : MOYEN G

DÉFINITION DU SYSTÈME DE PEINTURE

Couche	Description	Méthode	Épaisseur
Couche 1 Primaire : PRIMAIRE 1	Travaux réalisés Par l'entrepreneur en atelier	Pistolet sans air (airless) Réservation de montage : Non Doublement ou triplement : Non	120 µm
Couche 2 Intermédiaire : INTERMEDIAIRE 2	Travaux réalisés Par l'entrepreneur en atelier	Pistolet sans air (airless) Réservation de montage : Non Doublement ou triplement : Non	120 µm
Couche 3 Finition : FINITION 3	Travaux réalisés Par l'entrepreneur en atelier	Pistolet sans air (airless) Réservation de montage : Non Doublement ou triplement : Non	40 µm

Nombre total de couches : 3 - Épaisseur globale du système : 280 µm

NIVEAU DE QUALITÉ REQUIS DURANT LES TRAVAUX
 Mode de réception des épaisseurs : ISO 19840
 Travaux régis par un cahier des charges : Autre : FASCICULE 56
 Certification ou qualification des opérateurs : Oui : ACQPA Niveaux 1,2,3

COMPLÈMENT D'INFORMATION
 Ouvrage catégorie 1

DECISION DE L'OFFICE : HOMOLOGATION
 Garantie anticorrosion : 10 ans - Ft1
 à compter de la sortie d'atelier

Fin de la fiche système n° A-23.00214.01

Plusieurs critères à respecter pour des garanties en Très Haute Durabilité

Très haute durabilité : mise en œuvre dans l'approche qualité de la Filière Peinture Anticorrosion - © RPA 2023

Durées maximales de garanties homologables en Très Haute Durabilité

- Si toutes ces exigences sont respectées, les garanties homologables peuvent atteindre 10 ans Ri1 pour les travaux en atelier
- Les tableaux de garanties VH seront intégrés dans la version révisée du **Fascicule 56**





**LES RENCONTRES
DE LA PEINTURE
ANTICORROSION**

Alain PINON – ACQPA
Élizara PETROVA – OHGPI

TECHNIQUES,
ÉCONOMIE & ENVIRONNEMENT
PERSPECTIVES 2023

